



Flash Infos n°6 : Juin 2021

AGENDA 2021

Séjour ANCV à BITCHE	Du 11 au 18 Septembre
Séjour RANDONNEES à BLAINVILLE	Du 18 au 25 Septembre
Ensemble sur les Chemins de la Convivialité (Sillé le Guillaume)	Jeudi 30 Septembre
Vélo en Normandie : De Flers à Ouistreham	Les 7 et 8 Octobre
Exposition « Racontez-nous l'histoire de votre canton (La Milesse) »	Du 8 au 14 Octobre
Sorties mycologiques	Vendredi 15 Octobre-Neufchatel en Saosnois Mercredi 20 Octobre-Saint Paterne Vendredi 22 Octobre-Jupilles
Séjour RANDONNEES à SAINTE MAXIME	Du 16 au 23 Octobre
4ème finale de Bowling (Le Mans)	Novembre 2021

AGENDA 2022

Séjour NEIGE à LUZ ARDIDEN	Du 16 au 22 Janvier
Dictée (Domfront-en- Champagne)	Vendredi 25 Février
Tarot (Fyé)	Mardi 9 Mars
Questions pour Un Après-midi (Pontvallain)	Mercredi 16 Mars
46ème anniversaire de la fédération – Parc des Expositions LE MANS	13 Octobre

RAPPEL : Attestation d'assurance voyage et certificat d'immatriculation

Une association loi 1901 doit être titulaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours, même si elle en confie son organisation à un autocariste, une agence de voyages ou un tour opérateur (loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques - article L.211-1 à 211-24 du code du tourisme - et décret du 23 décembre 2009, relatifs à l'organisation des séjours et des voyages) et répondre aux obligations qui lui sont liées (souscription d'une responsabilité civile Organisateur de voyages et d'une garantie financière, prestation d'un référent – le référent est un professionnel du voyage, garant du respect de la législation).

Toutes les associations affiliées à notre Mouvement sont donc concernées par cette loi et bénéficient ipso-facto de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours attribuée à la Fédération nationale qui en a fait la demande pour l'ensemble de ses associations adhérentes : associations locales, Fédérations départementales, Unions régionales. Ainsi, dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie des entreprises, l'Assemblée nationale a adopté en date du 18 juillet 2014 un amendement (applicable en 2015, après le vote définitif à l'automne) créant des sanctions administratives à l'encontre des personnes morales (15 000 €) ou physiques (3 000 €) qui proposeraient des voyages sans disposer d'immatriculation et de responsabilité civile professionnelle.

L'intérêt du consommateur est au cœur du dispositif voté : « Tout opérateur qui exerce de façon illégale fait prendre un grand risque au consommateur en ne lui apportant ni garantie sur l'argent qu'il lui verse, ni assurance en cas de problème ». Ainsi, soyez vigilant sur vos choix de prestataire !

Avec nous, la vie
associative devient
un plaisir



LES RENDEZ-VOUS DE GASTON EN JUIN-JUILLET



Gaston prend soin de lui

Prévention sur les AVC : animé par le coordinateur de la filière AVC, le lundi 21 juin de 14h30 à 16h00, qui vous propose de comprendre ce qu'est un AVC, les facteurs de risques, etc.

Venez tester votre vue : conférence et test de vue, animé par Optic 2000- Maison Brack, le vendredi 2 juillet de 14h00 à 16h00.

Gaston aménage son logement

+ Bien choisir sa téléassistance : animé par des ergothérapeutes du CICAT, le lundi 28 juin de 14h30 à 16h30.

+ Les aides technique à la marche : animé par des ergothérapeutes du CICAT, le jeudi 8 juillet de 14h30 à 16h30.

Gaston gère ses affaires

Conférence sur « La personne de confiance » et « Les directives anticipées » : animé par l'Association des Usagers de l'Hôpital, date à définir pour juillet. Cette conférence sera illustrée avec des supports papiers et vidéos.

RDV d'ergothérapeute

Conseils pour votre autonomie ou celle d'un proche dans la vie quotidienne (matériel, aménagement...) : consultation personnalisée et gratuite, avec Anne THOMAS, ergothérapeute, sur inscription, le jeudi 24 juin de 14h00 à 17h00.

Le RDV des aidants

+ Moment de relaxation et de détente : avec une sophrologue, le vendredi 25 juin de 14h30 à 16h30 et mardi 6 juillet de 10h00 à 12h00. Elle vous indiquera également des techniques pour vous relaxer chez vous.

+ Café des aidants : venez échanger autour d'un café sur vos difficultés en tant qu'aidant(e), le mardi 15 juin de 14h30 à 16h30 et jeudi 8 juillet de 10h00 à 12h00.

Gaston aménage son logement

La Maison de Gaston souhaite vous proposer de venir tester de nouvelles aides techniques (+ de 60 ans) :

- + Vendredi 11 juin de 10h00 à 12h00, Les lunettes connectées Elcie Healthy :

Ces lunettes connectées mesurent l'activité physique des personnes (le nombre de pas marchés par jour), ce qui donne une indication précieuse sur l'énergie déployée par la personne âgée, son risque de sarcopénie (réduction de la masse musculaire) et son maintien en forme. Ces informations sont consultables sur une interface web dédiée aux proches / aidants. Elles détectent les chutes et déclenchent une alerte qui est immédiatement envoyée à un proche ou au secours par le biais du télé-assisteur VITARIS.

- + Lundi 14 juin de 10h00 à 12h00, La barrière de lit LEVITAS 3 :

La barrière Levitas 3 est équipée d'un système coulissant qui garantit une simplicité d'utilisation. La personne est libre de faire son déplacement du lit en position debout, à son rythme, sans rencontrer d'obstacle.

- + Vendredi 25 de 10h00 à 12h00, L'application de communication « Bonjour Henry » :

Le répondeur intelligent. Henry réinvente le concept de répondeur en le connectant non plus au téléphone, mais à tous les services de messagerie modernes.

Les petits-enfants peuvent ainsi laisser un message à leurs aînés via Messenger, What's App ou SMS, et Henry se chargera de le déposer dans leur répondeur et de leur en lire le contenu à haute voix.

Prise en charge possible du transport sur demande pour certains ateliers.

**Ateliers organisés par la CPAM avec le concours de la conférence des financeurs*

Ateliers pour les + de 60 ans « + »

Pour plus d'informations et inscriptions, vous pouvez aller directement sur le site

www.lamaisondegaston.fr onglet « Les rendez-vous de Gaston » ou contacter la Maison de Gaston par téléphone au **02 43 18 81 05** ou par mail à contact@lamaisondegaston.org